

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSE ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

P.5

Procès du 28
septembre 2009

**L'avocat Paul Yomba affirme
que Dadis était bien présent
«à Marocana» le jour
du massacre**

Affaire du 28 septembre

**Aperçu de l'échange tendu
entre l'avocat Paul Yomba
Kourouma et Dadis**

P.3

Me Bérété, avocat
de Kassory, Oyé et Diané

**«Cette détention est
purement politique »**

P.2

Conseil de sécurité de l'ONU

**Présentation d'un rapport
qui critique la transition
guinéenne...**

P.7

Société

P.6

**Mory dénonce la vente
des domaines de l'Etat
par des élus dans
le Grand Conakry**

Me Béréte, avocat
de Kassory, Oyé et Diané

« Cette détention est purement politique »

Le collectif d'avocats des ex dignitaires, Ibrahima Kassory Fofana, Mohamed Diané et Oyé Guilavogui, a animé un point de presse ce mardi 17 janvier 2023 pour évoquer la situation de leurs clients en détention à la Maison centrale de Conakry depuis 9 mois et la procédure judiciaire à leur encontre.



L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma
Email: lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18
Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:
628.85.84.18 Email:
alphaamadoudiallo@lindependant.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Mamadou KOUYATÉ
Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités &

Annonces

servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO
Tél. (+224) 666 60 79 99
Amadoutidianediallo@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le Scribe

Lisez le journal numérique sur le site
<https://lindependant.org>

Maître Sidiki Béréte a fait savoir qu'il n'est plus important de parler d'une procédure judiciaire dans ces dossiers. D'après lui, cette détention est purement «politique», dans la mesure où, aucun acte de détention de ces anciens ministres n'est actuellement «valable».

« Imaginez le 6 avril 2022, le procureur spécial a orienté cette procédure en flagrant délit. Cela veut dire qu'il était sûr de ses éléments de preuve. Il a décerné le mandat le 6 avril. Et le 7 avril, il a renoncé lui-même à cette procédure. Le mandat de dépôt initié n'avait donc plus de valeur, il était caduc. Mais il n'a jamais retiré ce mandat.

On ne peut même plus parler de la détention, mais de la séquestration. Parce que de nos jours, il n'y a aucun mandat concernant monsieur Ibrahima Kassory Fofana à la Maison Centrale, aucun mandat ! Avec Maître Konaté qui a attiré mon attention là-dessus, on a fait

constater cela par un huis-closier », a-t-il déclaré.

Selon l'avocat, le seul mandat qui existe à l'heure actuelle est celui du 6 avril 2022.

« il n'y a pas d'autres mandats, parce que le mandat de la Chambre du 31 mai 2022 n'a pas été suivi d'effet ni notification, ça a été décerné dans la bouche mais le papier physique n'a pas été déposé à la Maison centrale.

Donc présentement, il n'y a aucun acte de détention le concernant. Il est sous l'ordre de l'autorité judiciaire qui est assumée par le procureur spécial qui engage sa responsabilité personnelle », a-t-il déclaré.

Selon la défense de l'ancien premier ministre, Kassory a bénéficié de quatre ordonnances de mise en liberté que le procureur spécial Aly Touré a toujours refusé.

Amadou Tidiane Diallo

Procès du
28 septembre

Me Paul Yomba brocarde le capitaine Dadis

L'ancien putschiste Moussa Dadis Camara a soutenu être la «cible» de l'avocat de Toumba Diakité parce qu'il ne l'a pas nommé ministre de la République dans son gouvernement en 2009. Me Paul Yomba Kourouma a répondu du tac au tac au capitaine en lui soulignant n'être pas intéressé par le pouvoir.



Me kourouma révèle que la proposition d'un poste ministériel lui a été faite sous l'ex président Lansana Conté, tout en peignant l'ex patron du Comité national pour la démocratie et le développement (CNDD).

« Dadis, pour la petite histoire, c'était des jeunes qui venaient chez nous, au bâtiment JAPA qui était réservé aux administrateurs, aux économistes et autres. Il avait un oncle là-bas qui s'appelait Niankoye Camara qui, malheureusement, est décédé dès que Dadis est venu au pouvoir.

Dadis venait manger souvent au restaurant de Gamal et on l'appréhendait. Face à cette humiliation, Monsieur Niankoye a trouvé les moyens de lui trouver un bol et de remplir les restes qu'il envoyait à la cabine B53, moi j'occupais la cabine B52.

Devenu président, c'est le chef d'état-major général

des armées qui est mon ami de promotion (...) qui me demande si je connais Dadis, j'ai dit non. C'est ainsi il m'a dit que c'est le jeune qui venait chez Niankoye » a déclaré Me Paul Yomba Kourouma au sortir de la salle d'audience.

L'avocat souligne par la même occasion de n'avoir jamais été candidat à un poste ministériel au sein du gouvernement du Conseil National de la Démocratie et du Développement (CNDD).

« Dadis ne m'a jamais vu chez lui. Si je devais être ministre, je l'aurais été sous le régime de Conté qui me l'avait proposé contre la tête d'Alpha Condé. J'ai refusé. Même devenir bâtonnier ici, on me bouscule pendant toutes les échéances, je ne veux pas. Je suis avocat dans l'âme », a-t-il précisé.

Amadou Tidiane Diallo

Affaire du 28 septembre

Aperçu de l'échange tendu entre l'avocat Paul Yomba Kourouma et Dadis

L'indépendant.org vous propose une transcription, à quelques nuances près, d'une partie de l'échange tendu entre Me Paul Yomba Kourouma, avocat du commandant Aboubacar Sidiki Diakité dit « Toumba » et le capitaine Moussa Dadis Camara, lors de l'audition de ce dernier au tribunal criminel chargé de juger les crimes commis le 28 septembre 2009 au grand stade de Dixinn.



Me Paul Yomba Kourouma : Je voudrais préciser qu'il n'y a qu'un seul président dans cette salle. Monsieur Dadis Camara, je crois que vous avez déjà assumé des fonctions dans votre Dadis show. Quelle comparaison faites-vous avec ce tribunal dont les juges ont même de la peine remillé la tête ?

Moussa Dadis Camara : J'estime il y a un langage, lorsqu'il est respectueux, sa saveur nécessaire, mais lorsqu'on parle de l'ironie je ne suis pas une personne qu'on doit ironiser. Me Yomba n'a pas besoin de faire un rappel par rapport à mon statut.

Je suis conscient et suis un officier d'Etat-major. Ce n'est pas vous qui m'avez fait venir ici Me.

Par rapport à stade je demande simplement avec respect du tribunal me yomba j'ai beaucoup de respect pour vous par rapport d'ailleurs à l'université jus-

qu'à présent et que si vous veniez de manière très respectueuses comme les autres l'ont fait, j'estime que cela pourra aider la cour d'avoir ce qu'il veut avoir de moi. Autrement ça va être difficile pour lui. Donc par conséquent, lorsque vous parlez de Dadis show, je me dis c'est de l'ironie, c'est une forme de frustration.

Si parce que comme vous le dites, on s'est connu à l'université, si c'est par ce que je ne vous ai pas nommé ministre que vous êtes armé contre moi, j'attire l'attention de monsieur le président. Il (Me Paul Yomba) a passé tout le temps à me saboter à la radio sur le plan international. Alors ce qu'il a fait dans les radios, dans la presse je pense que cela ne va pas se répéter ici.

Dites au peuple de Guinée et à ce tribunal où étiez-vous réellement le jour du 28 septembre ?

J'étais à Conakry sise à camp Alpha Yaya Diallo

dans mon bureau

Est-ce que vous n'étiez pas basé à Marocana à côté de la piscine (Ndlr : contigüe au stade du 28 septembre)?

Je dis que c'est un rêve. Monsieur Camara à l'époque des faits était au Camp Alpha Yaya

Est-ce que vous n'avez pas aménagé là-bas dans votre bureau une issue de secours, d'abord une cour intérieure, c'est-à-dire que ce n'est pas le plan de construction et une sortie de l'autre côté ? est-ce que ce n'est pas cette sortie que vous avez exploitée pour être à Marocana ?

Je ne connais pas Marocana Maître. (...) L'aménagement d'un bâtiment n'a rien à voir avec les événements du 28 septembre.

Vous habitez dans un local, vous avez la latitude de modifier ce que vous pouvez faire, ça n'a rien à voir avec

les événements du 28 septembre, des faits réels.

Quand Escobar (Ndlr : le commandant du salon à l'époque, Mohamed Condé) vous interdit de sortir sous l'autorisation de Toumba, en prenant la clé, vous êtes retourné à votre bureau et c'est de là que vous êtes sorti pour le stade du 28 septembre...

Je crois que vous êtes un pénaliste, mais il y a certains propos, lorsque vous les dites, devant un tribunal de ces genres, et tout le monde est en train de voir je pense qu'il faudrait quand même une logique. Vous ne pouvez pas imaginer, faire de l'utopie, pour dire des allégations devant le tribunal. Je suis désolé Maître

Est-ce que ça s'est passé ainsi ?

J'étais au camp Alpha Yaya. J'étais dans mon bureau le jour des événements du 28 septembre. Je ne suis jamais sorti et d'ailleurs si je sortais je ne pouvais pas sortir sans cortège.

Qui vous a conduit au stade du 28 septembre ?

Je n'ai jamais été au stade du 28 septembre.

C'est colonel PIVI qui vous a conduit au stade ?

Non

Mais comment vous

vous y êtes retrouvé là ?

Ce que vous dites c'est grave maître. Si on n'était pas devant un tribunal, cela pouvait même susciter à une plainte. Parce que c'est une accusation très grave, aucune preuve tangible n'est avec vous en votre qualité de grand avocat, pénaliste. Si vous parlez comme ça devant une cour, moi je pense que c'est l'image de nos avocats qu'il faut voir

Êtes-vous prêt à une confrontation ?

Quelle confrontation ? Ce sont des allégations. Parce que vous avez passé tout votre temps sans preuves. Vous voulez distraire les gens. Je ne suis pas prêt à une confrontation. Vous pouvez aller fabriquer des menteurs pour venir s'arrêter ici. Le président ne peut sortir aller au stade.

C'est d'ailleurs au stade que le colonel Moussa Thiegoro Camara vous a dit que la situation est sérieuse « nous sommes débordés ». Vous avez dit qu'un renfort va arriver et c'est alors que Marcel est rentré dans le jeu. Oui ou non ?

(...) Je ne réponds pas à cette question. Vous êtes venus perturber l'audience.

Décryptage de
Amadou Tidiane Diallo

Avis important

L'Administration et la Direction Générale de "L'Indépendant & Démocrate" informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1^{er} novembre 2022, Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse.

Par conséquent, M. Diakité n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de L'Indépendant & Le Démocrate vous invite cordialement à vous référer à l'adresse directioncommerciale@lindependant.org telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de "L'INDEPENDANT & Le Démocrate"

Ibrahima M'Bemba Bah, BL

«Nous ne partageons pas l'idée d'aller faire un quelconque dialogue à l'extérieur»

Ibrahima Mbemba Bah, responsable de la communication du Bloc Libéral (BL) a abordé plusieurs questions d'actualité, dont le dialogue politique, dans cette interview accordée à lindependant.org.



Lindependant.Org. Depuis trois jours, le premier ministre reçoit les chefs des différents départements et chaque ministre a reçu sa feuille de route pour faciliter la transition. Quel est le point de vue pour bloc Liberal (B.L) par rapport à cette démarche ?

Ibrahima M'Bemba Bah : Nous disons tout simplement que les choses commencent à aller maintenant dans la mesure où on a dit que la transition c'est 24 mois et le début est en ce mois de janvier. La date traduit toute la volonté de du CNRD et de l'ensemble des membres du gouvernement d'aller vers la finalisation du processus de transition. Nous espérons qu'il n'y aura pas de précipitation, encore moins de lenteur dans l'exécution des différentes tâches qui seront assignées à chaque ministre pour permettre au pays de revenir rapidement à l'ordre constitutionnel.

Le ministre porte-parole du gouvernement a tranché dans le débat

concernant la reprise de la délocalisation du cadre de dialogue inter-guinéen. Pour Ousmane Gaoual Diallo, le dialogue dans un pays est permanent. Quelle est votre réaction ?

Nous sommes en phase avec le porte-parole du Gouvernement, on a dit qu'on met un cadre de dialogue, un cadre permanent de dialogue ; ça veut dire que certes qu'il y a eu des conclusions lors de ce qui a été tenu entre le mois de novembre et le mois de décembre, mais ça ne veut pas dire que tout est achevé et que les portes sont closes. Il y a toujours une brèche, une possibilité pour que ceux qui n'ont pas participé au dialogue reviennent dans le jeu politique, ils ont leur mot à dire dans le processus de transition parce que comme l'a dit le colonel, c'est une transition inclusive.

Ousmane Gaoual Diallo a aussi dit qu'il y a aucune raison que le dialogue se tienne ailleurs, parce qu'il a été bouclé dans le pays...

C'est un peu le discours

du gouvernement, la fermeté est tout à fait compréhensible car nous estimons que ça a été bouclé, mais il y a des possibilités pour permettre aux différents acteurs de revenir dans le jeu politique. Seulement nous ne partageons pas l'idée d'aller faire un quelconque dialogue à l'extérieur de notre pays, la Guinée n'est pas dans une situation de guerre ou d'instabilité permanente au point qu'il faut dépasser les différents belligérants, comme ce qui se passe actuellement dans l'Est de la République démocratique du Congo ou bien en Ukraine, ce n'est pas le cas. Nous sommes certes dans une transition mais plus ou moins pacifique qui permet de tenir un dialogue franc et sincère autour de la table en Guinée.

Pendant ce temps, le colonel Amara Camara, porte-parole et secrétaire général de la présidence, lui, a fait une mise au point sur le démarrage des 24 mois fixés comme durée de la Transition. Il dit qu'aucune volonté extérieure de viendra perturber le processus en cours. Est-ce que c'est votre point de vue ?

Nous, en tant que parti politique, nous estimons que la Guinée fait partie du conseil des Nations. Toutes les organisations que vous voyez là, que ce soit la CEDEAO, les Nations Unies ou bien l'union Africaine, nous avons œuvré toujours dans notre histoire à collaborer avec les institutions là, comme vous le savez. Également, la Guinée est un pays qui à toujours voulu prendre son destin en main, à agir selon la volonté de ses fils et de ses filles. Donc c'est vrai les ingérences extérieures ne seront pas le bienvenues parce que, il ne

faudrait pas qu'un autre vient décider à la place des Guinéens. Ce n'est que le peuple de Guinée et l'ensemble des acteurs sociopolitiques qui peuvent décider de l'avenir de ce pays-là.

L'ex coordinateur du FNDC a finalement été relaxé hier. Il était inculpé pour avoir participé à une réunion non déclarée. Comment vous avez accueilli cette décision ?

Nous faisons partie de ceux qui estiment que la liberté de réunion et de mouvement sont consacrés par les lois de la république en Guinée. Nous avons choisi la démocratie comme système de gouvernement. Il n'y a pas de raison qu'une personne soit véritablement empêchée dans ses droits, donc s'il a été relaxé c'est salutaire. Nous espérons que ces choses-là seront évitées.

Propos recueillis par Alpha Amadou Diallo

Affaire Paul Moussa Diawara à la CRIEF

Les débats se poursuivront le 24 janvier prochain



Poursuivi pour des faits présumés de « détournement de deniers publics et de complicité », l'audience concernant Paul Moussa Diawara ancien directeur de l'Office guinéen de publicité (OGP) va se poursuivre le mardi 24 janvier 2023 devant la Cour Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF).

C'est une informa-

tion qui nous a été confiée par son avocat trouvé dans l'enceinte de la CRIEF ce mardi 17 janvier 2023.

Lors de cette audience, les débats vont se poursuivre.

Faut-il le rappeler, bien avant que la CRIEF ne se saisisse du dossier, le tribunal de première instance de Kaloum avait condamné Paul Moussa Diawara à 5 ans de prison et au paiement de 42 milliards comme préjudice à l'Etat guinéen.

Aïssata Barry

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE 2009

Société

L'avocat Paul Yomba Kourouma affirme que Dadis était bien présent « à Marocana » le jour du massacre

L'interrogatoire de l'ancien putschiste Moussa Dadis Camara dans le cadre du procès du massacre du 28 septembre 2009 a repris cette semaine devant le Tribunal criminel de Dixinn. L'avocat d'Aboubacar Diakité dit « Toumba », a déclaré avoir eu des informations selon lesquelles l'ex putschiste était présent au Marocana, qui jouxte le stade du 28 septembre, le jour des événements.



Dadis a répliqué en parlant « d'allégations mensongères » et « d'imagineries » visant à ternir son image.

Les deux hommes ont eu une chaude empoignade verbale, obligeant le président du tribunal à intervenir pour recadrer les débats.

L'avocat a promis de faire venir des témoins pour étayer ses dires, soulignant que deux services de renseignements suivaient à la trace Dadis, le 28 septembre 2009.

« Il y a des traces de ces communications-là », a dit le défenseur de Toumba.

Dès le début des échanges, Me Kourouma a rappelé à l'ancien leader du Conseil national pour la démocratie et du développement (CNDD) que seul

Ibrahima Sory 2 Tounkara a le titre de « président » dans ce tribunal, ce qui a irrité le bouillant capitaine.

« Lorsqu'il (Ndlr : Me Kourouma) y a un langage (...) respectueux, (...) mais lorsqu'on parle (avec) l'ironie je ne suis pas une personne qu'on doit ironiser. Me Yomba n'a pas besoin de faire un rappel par rapport à mon statut. Je suis conscient. Je suis un officier d'Etat-major. Ce n'est pas vous qui m'avez fait venir ici Maître. J'ai beaucoup de respect pour vous (...) et (...) si vous veniez de manière très respectueuse comme les autres l'ont fait, j'estime que cela pourra aider la cour d'avoir ce qu'il veut avoir à moi. Autrement dit, ça va être difficile (...) » a répondu Dadis.

Dadis a également insi-

nué que l'avocat « s'acharne » sur lui parce qu'il aurait nommé ministres plusieurs camarades de la promotion de Me Kourouma.

« Si je devais être ministre, ce serait sous Lansana Conté. Vous savez très bien que je n'ai pas besoin de votre décret », a répondu sèchement l'avocat.

Par ailleurs, l'avocat a montré au tribunal une photo du fameux camp de Kaleah où le colonel Bienvenu Lamah est visible à côté d'instructeurs blancs que l'avocat a révélé être des Israéliens.

Après avoir nié un premier temps reconnaître le colonel Lamah, Dadis a finalement dit du bout des lèvres « j'accepte, si vous dites que c'est lui (colonel Lamah) » ...

Me Kourouma a finalement posé la question de savoir comment le chef du CNDD peut ne pas savoir que des « instructeurs israéliens » sont sur son territoire et entraînent des nouvelles recrues au maniement des armes ?

Dadis a nié catégoriquement être au courant de cette situation.

Pendant plusieurs heures, les deux hommes se sont livrés à un échange tendu.

Même si l'accusé a relativement gardé son calme, il a plusieurs fois laissé exploser son agacement, tout comme l'avocat.

Amadou Tidiane Diallo

Mory Condé dénonce la vente des domaines de l'Etat par des élus dans le Grand Conakry

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le mardi 17 janvier 2023, le ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation, Mory Condé, accompagné des ministres Safiatou Diallo (environnement), Ibrahima Sory Bangoura (habitat) et Ousmane Gaoual Diallo (télécommunications) a interpellé les maires et conseillers communaux du Grand Conakry sur la vente des domaines de l'Etat.



Dans sa communication, Mory Condé a fustigé l'attitude de certains élus locaux dans la vente des terrains appartenant à l'Etat aux privés, alors que la construction d'infrastructures notamment des centres de santé, les terrains des jeunes sont prévus.

« Laissez les citoyens jouir de leur droit. Aujourd'hui à chaque fois qu'on a demandé, il y a trois mois, trouver des domaines dans le Grand Conakry pour faire le terrain des sports pour les jeunes, pour faire le marché pour nos pauvres mamans, nous avons aujourd'hui de l'argent à la banque, on a du mal à trouver des espaces dans nos différentes communes » a dit Mory Condé

Pour illustrer les faits, le ministre affirme que sur la route Leprince de Dixinn en passant par Sonfonia dans la commune de Ratoma jusqu'à Kagbelen « vous n'avez pas un seul endroit d'infras-

tructures » pour les jeunes.

« Conséquence : le temps que les jeunes doivent prendre pour aller jouer au football au bord de la mer, à force de fréquenter la bordure de la mer, ils consomment le chanvre indien. Ils vont finir par épouser ce comportement de consommation de chanvre indien. Et après demain on est surpris de dire il y a beaucoup de jeunes qui passent à la délinquance, mais qu'est-ce que vous, vous avez fait en tant qu'élus locaux pour atténuer ces phénomènes ? Vous n'avez rien fait sauf tout ce qui est prévu pour les équipements vous les revendez » dénonce Mory Condé.

Le ministre dit avoir identifié des personnes pour faire la situation de tout ce qui est des domaines appartenant à l'Etat dans les différentes communes afin de les récupérer pour bâtir des infrastructures publiques.

Amadou Tidiane Diallo

Manif du RPG
du 14 à Paris

« L'objectif a été largement atteint », (Karamoko Nabé)

Nabé)

Pour attirer l'attention de la communauté nationale et internationale sur la gestion de la transition mais aussi exiger la libération des détenus politiques et le retour à l'ordre constitutionnel, la coordination Europe du RPG arc-en-ciel en collaboration avec le mouvement panafricain contre les coups d'État en Afrique a organisé ce samedi 14 janvier 2023, une manifestation en France à la place de la République.



Interrogé quelques heures après la manifestation, Karamo Nabé coordinateur des sections du RPG-ARC-EN-CIEL en Europe se dit satisfait de la mobilisation.

« Nous sommes très satisfaits de la manifestation, nous avons été accompagnés dans notre démarche par tous les compatriotes Guinéens comme on le souhaitait mais aussi les panafricains. Je pense que l'objectif a été largement atteint. Nous avons mobilisé le maximum de personnes et on a véhiculé nos différents messages notamment avec le mouvement panafricain contre les coups d'État en Afrique. La plupart des membres du RPG-arc-en-ciel qui se trouve à Paris ont pris part parce que ce sont des gens qui condamnent fer-

mement ce qui se passe en République de Guinée. Au-delà même des cadres du RPG, des hautes personnalités africaines qui sont aussi en France étaient aussi présentes. Y a les amis du président qui par exemple étaient là. Y avait aussi des militants de l'ANAD et quelques personnes du FNDC que je connais », s'est réjoui le coordinateur des sections du RPG ARC-EN-CIEL Europe.

Cependant, Karamo Nabé révèle qu'une tentative de sabotage avait été entreprise par des intrus.

« Nous avons même reçu des appels de menaces de la part de la junte. Y a des gens qui ont payé qui étaient sur Paris. Ils étaient venus pour distribuer de l'argent pour essayer de saboter », fait Karamo Nabé tout en promettant que ce combat continuera.

(Source : Le revelateur224)

Forrécariah

Au moins 225 kg de Chanvre indien saisis

Le secrétaire général à la présidence chargé des Services spéciaux et de la lutte contre le Crime organisé, Abdoul Malik Koné, a annoncé, le mardi 17 janvier 2023, la saisie 225 kg de cannabis (chanvre indien) détenus par trois individus, au cour d'une d'une opération à Sinayah dans la sous-préfecture de Moussayah, préfecture de Forécariah.

Koné a rappelé que l'un des objectifs de son service est de mettre fin à la circulation de cette drogue appelée «kush» (qui comprend dans sa composition le chanvre indien) qui affecte de nombreux jeunes dans le pays.

« (Pour fabriquer la drogue dite Kush) il faut juste ajouter quelques adjuvants que je ne vais pas nommer ici pour éviter la fabrication de la kush. Alors nous avons coupé le circuit de ravitaillement, de transport, et la transaction de la drogue kush. Nos hommes se sont infiltrés, ils ont travaillé d'arrache pied de jour comme de nuit, et c'est ce qui a abouti à la saisine (...) de cette quantité de drogue, qui équivaut à

225 kg », a-t-il indiqué.

Poursuivant son intervention, le secrétaire général des services spéciaux a réaffirmé son engagement à combattre ce fléau.

« nous participons activement à la vie paisible dans la cité et dans le pays en général. Quand on débarrasse la Guinée de cette sale drogue, on peut estimer que le CNRD est en train de réussir sa mission », affirme-t-il.

« Nous sommes à l'affût et les trafiquants doivent savoir qu'ils sont surveillés de jours comme de nuit pour le bon fonctionnement des institutions, la santé et la tranquillité publique des citoyens », a dit



Koné

Koné assure les trois présumés dealers seront présentés dans les heures à venir devant le tribunal compétant conformément aux lois et règlements en vigueur, en respectant la «présomption d'innocence».

Amadou Tidiane Diallo

Guinée

La Cour d'appel annule les autorisations de voyage de Fodé Oussou et Mamadou Sylla

La deuxième chambre de contrôle de l'instruction de la Cour d'appel de Conakry a annoncé le mardi 17 janvier 2023 les autorisations de voyage du vice-président de l'UFDG, Fodé Oussou Fofana et de Mamadou Sylla, président du parti UDG.

Dans cette décision, la chambre a également confirmé le maintien de ces deux leaders politiques sur le territoire guinéen jusqu'à nouvel ordre.

Sylla et Fofana avaient été autorisés de voyager par le doyen des juges d'instruction du tribunal de première instance de Dixinn avant que le parquet ne fasse appel contre cette décision. Le dossier avait finalement été transféré à la Cour d'Appel de Conakry.

Pour rappel, ces anciens députés sous le régime d'Alpha Condé (renversé par un coup d'état le 5 septembre 2021) sont poursuivis pour «



destruction de biens publics et privés, coups et blessures volontaires, participation délictueuse à un attroupement, outrage à agent et complicité », et placés sous contrôle judiciaire depuis le 27 octobre

2022.

Les deux hommes politiques sont tous les deux malades et doivent être soumis à un contrôle médicale régulier, selon leurs proches.

Amadou Tidiane Diallo

Conseil de sécurité de l'ONU

Présentation d'un rapport qui critique la transition guinéenne...

Alors que les autorités de la transition ferment la porte à toute reprise du dialogue, un rapport inédit a été présenté le 10 janvier dernier devant le Conseil de Sécurité de l'ONU, par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Chef par intérim du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

La note de 16 pages dont Africaguinee.com s'est procurée copie présente un aperçu global des développements et des tendances enregistrés en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le rapport présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies par madame Giovane BIHA couvre la période du 23 juin au 30 décembre 2023.

En ce qui concerne la Guinée, elle évoque tout ce qui est lié à la conduite de la transition en cours : Dialogue, contenu et durée de la transition, restriction des libertés, poursuites judiciaires, désaccords entre autorités et les principaux partis politiques.

Dialogue inefficace, poursuites politiquement motivées

Le moins que l'on puisse dire, ce que le regard de la cheffe de l'ONU en Afrique de l'Ouest sur les points cités ci-haut est très critique. Pour ce concerne le dialogue, elle parle de tentatives restées inefficaces en raison d'un manque de confiance entre les parties. Pire, le rapport indique que les poursuites judiciaires engagées contre des personnalités de l'opposition sont politiquement motivées.

« En Guinée, des désaccords prolongés sur le contenu et la durée de la transition a creusé les divisions entre les autorités et les principaux acteurs politiques et acteurs de la société. Les tentatives de dialogue entreprises par le gouvernement sont restées inefficaces, en raison d'un manque de confiance entre les parties, aggravé par des allégations d'actions judiciaires politiquement motivées ciblant la société civile et les personnalités de l'opposition », lit-on dans le rapport.

Dissolution du FNDC...meurtres de civils

La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Chef par intérim



du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel rappelle aussi qu'en début août (2022), les autorités ont dissous le Front national pour la défense de la Constitution, une plate-forme de partis politiques, de syndicats et d'acteurs de la société civile, qui a organisé plusieurs manifestations au cours de la période considérée pour exiger un processus de transition en temps opportun. Madame Giovane BIHA souligne par ailleurs qu'au cours de ces manifestations, au moins 12 civils ont été tués.

Efforts de l'ONU

La diplomate note que le Représentant spécial de l'ONU a consulté les responsables politiques parties prenantes et partenaires externes pour faciliter un dialogue constructif entre les autorités de transition et la CEDEAO sur les délais de retour à l'ordre Constitutionnel.

« L'UNOWAS a également fourni un appui au Médiateur désigné par la CEDEAO pour la Guinée, l'ancien président du Bénin, Thomas Boni Yayi, notamment en facilitant son déploiement à Bissau le 13 octobre pour discussions avec le Président de l'Autorité de la CEDEAO sur la situation en Guinée. La consultation a abouti au déploiement d'une mission technique par CEDEAO à la Guinée du 16 au 21 octobre, qui a conclu un accord préliminaire avec les autorités guinéennes sur

une transition de 24 mois. L'accord préalable a ensuite été approuvé par l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à sa 62e session ordinaire », détaille le rapport consulté par Africaguinee.com.

Restrictions des Libertés

Préoccupée par « les restrictions croissantes des libertés civiles, y compris l'interdiction de des manifestations pacifiques et la déten-

tion d'opposants politiques dans certains contextes », elle exhorte les autorités nationales à promouvoir et à protéger pleinement les droits de l'homme et l'état de droit, qui sont essentiels à la fois dans les démocraties qui fonctionnent et dans les processus de transition.

Préoccupations

Réitérant l'engagement et la volonté de l'ONU d'accompagner les efforts régionaux vers le renforcement

de la gouvernance démocratique, de la paix, de la sécurité et du développement durable développement dans la sous-région, Mme BIHA a déclaré qu'elle reste préoccupée par l'impact politique, sécuritaire, économique et social des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur la stabilité de la sous-région.

« Je salue les efforts de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO en vue d'un rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel et prendre note des accords conclus entre la CEDEAO et les autorités de transition respectives à cette fin », a-t-il dit, assurant de l'engagement actif et continu de l'ONU « dans le mécanisme de suivi et d'évaluation convenu entre le Burkina Faso et la CEDEAO, et dans l'opérationnalisation du calendrier de transition en Guinée ».

(Source Africaguinee)

Accident de la circulation

Encore deux morts sur la route Kindia Mamou

Deux personnes sont mortes dans la matinée du dimanche 15 Janvier, aux environs de neuf heures, quand un taxi de marque « Peugeot » est entré collision avec une moto sur la route de Kindia Mamou dans la localité de Linsan.

Un des témoins de faits est revenu sur les circonstances du drame.

« C'est aux environs neuf heures qu'il y a eu cet accident, il s'agit d'une voiture 305 immatriculée AH-8081 qui est entrée en collision avec une moto qui quittait Linsan, vers le secteur de Walia, au niveau de la « contournante ». Le problème là-bas, c'est qu'il n'y a pas de dos-d'âne, il n'y a pas de transversale et si une moto quitte vers Walia en rentrant, son conducteur ne peut pas voir à gauche parce qu'il y a une montagne à côté. C'est-là où ils sont entrés en collision. Malheureusement il y a eu deux morts parmi ceux qui étaient sur la moto », a déclaré Souleymane Sow sur les ondes d'une radio locale.

Selon la même source, cet accident a provoqué le courroux des jeunes de la localité qui ont barricadé la route pendant deux heures.

Alpha Amadou Diallo

Procès du 28 sept

Les avocats de Dadis réclament la comparution d'Alpha et du Gal. Sékouba



L'audience criminelle dans l'affaire des événements du septembre 2009, la 38e, a repris ce 18 janvier 2023. Moussa Dadis Camara, chef de l'État au moment du massacre au stade de Conakry, comparait pour la 11e journée, si on ignore le jour où il a dit qu'il était souffrant.

Avant de passer la parole à Me Jean Baptiste Haba dit Jocamey, Me Pépé Koulémou a formulé une demande à l'endroit du tribunal. Il s'agit de la comparution des anciens présidents Sékouba Konaté et Alpha Condé.

« Monsieur le président, dans l'intérêt de la manifestation de la vérité qui a commencé à jaillir devant votre tribunal, nous vous demandons d'ordonner la comparution de Sékouba Konaté et Alpha Condé par rapport à toutes les questions que nous avons soulevées ici », a-t-il sollicité

Dès le premier jour de sa comparution, Dadis Camara a fait savoir qu'il a été victime d'un complot « orchestré » par Alpha Condé et Sékouba Konaté et « exécuté » par Toumba Diakité. Selon lui, les événements du 28 septembre ne visaient qu'à le salir et l'évincer du pouvoir.

Et selon Me Pépé Koulémou, ledit complot s'est poursuivi, puisqu'après la tentative d'assassinat sur la personne de Dadis le 3 décembre. Blessé ce jour-là par son aide de camp Toumba Diakité, Dadis a été admis dans une clinique marocaine à Rabat. Alors qu'il pensait revenir à Conakry, son avion a été « détourné » pour Ouagadougou, la capitale Burkinabè. L'avocat poursuit en rappelant que quand la mère du capitaine est décédée, son avion est passé par Monrovia au Liberia pour aller à N'Zérékoré, alors qu'il devait venir à Conakry.

Billet

J'entends des enseignants déclarer qu'ils n'ont pour mission que d'instruire les enfants, que l'éducation de ceux-ci relève de leurs parents. J'admets pour ma part que si les parents sont tenus de jeter les bases de l'éducation, l'école ne saurait se dérober de sa mission éducatrice sans laquelle elle ne produirait que des robots, des êtres sans âme.

Walaoulou BILIVOGUI

Circuler à Conakry

Un calvaire pour l'usager !

Se déplacer à Conakry est vraisemblablement le pire cauchemar de ses habitants et le défi le plus important à relever par les autorités avant la fin du siècle. On perd en moyenne 5 heures de sa journée sur les routes de la capitale, coincé dans les embouteillages. Cela représente sans doute une perte importante sur la vie d'un être humain. Car à cette fréquence, un usager qui emprunte les routes urbaines 5 jours sur 7 perd 1300 heures (54 jours et 4 heures) de sa vie chaque année dans les bouchons, un nombre d'heures suffisant qui aurait pu lui permettre de décrocher un diplôme d'études professionnelles.

Outre cette perte de temps et de vie, la congestion des routes de Conakry inflige à l'usager une claque psychologique envivante. Elle est source de stress, d'irritabilité, de fatigue, de perte de productivité et de motivation au travail. Elle ralentit l'activité économique et cause d'énormes pertes d'argent dépensé pour l'achat de carburants dont la combustion dégage de la fumée nauséabonde qui pollue l'environnement et pose d'inquiétants problèmes de santé aux usagers.

Elle est également responsable de l'usure prématurée des routes sous le poids des camions surchargés, de même que l'usure des véhicules légers durement éprouvés sur des routes constamment dégradées de la capitale. Sur plusieurs tronçons de la ville, la vitesse moyenne des véhicules ne peut dépasser 50 km/h, tant les risques d'accidents sont importants, les voies étroites, les bretelles d'accès nombreuses et les accotements inexistantes. La circulation étant elle-même, faute de transport en commun viable, de plus en plus dominée par les taxis ordinaires, les motos taxis et les taxis tricycles que les usagers surnomment « Bömbö n'na (qu'on pourrait traduire ici par le fait d'être bousculé) ».

Ces engins se déplacent dans tous les sens sans règle spécifique, tel le bourdonnement des mouches affolées par l'odeur d'une sauce savoureuse. Entre les véhicules à moteur s'intercalent régulièrement et dangereusement les marchands ambulants et les mendiants. Ceux-là adoptent parfois une attitude agressive vis à vis des passagers à bord. Les premiers les forçant à acheter leurs marchandises longuement exposées à la chaleur ardente du soleil, à



la fumée toxique des véhicules usagés et à la poussière infectée des routes dégradées. Tandis que les seconds allant jusqu'à exiger d'eux une aumône comme si c'était d'office devenu un droit consacré à leur endroit. S'ajoute à tout cela un comportement extraordinairement mauvais des conducteurs de taxis (tous types confondus) qui ne respectent absolument aucun code de la sécurité routière et qui sont à l'origine de la plupart des « goulots d'étranglement » qui se forment sur les différents axes routiers.

Cette ambiance chaotique sur la route met l'usager dans un état de surexcitation intense qui irrite ses nerfs et accélère son rythme cardiaque. Parfois, lassés d'être emprisonnés dans de longues files de bouchons qui s'accumulent sur les trajets, certains automobilistes choisissent d'abandonner la course en opérant un demi-tour. Mais dans la majorité des cas, ces manœuvres de demi-tour aggravent davantage la congestion en occasionnant une seconde file de bouchons sur la voie à circulation opposée. De surcroît, les nombreux klaxons des véhicules et les disputes fréquentes entre les conducteurs sur les histoires

de « qui a la priorité de passage ? » induisent une nuisance sonore, laquelle couplée avec le vrombissement des moteurs dépasse la capacité auditive des passagers à bord.

Pour toutes ces raisons, circuler sur les routes de Conakry est un véritable calvaire pour l'usager du début à la fin. C'est pourquoi l'État doit jouer pleinement son rôle de pourvoyeur de service public, en investissant massivement dans les infrastructures urbaines afin d'en améliorer la qualité; en développant les transports collectifs (trains et autobus urbains); en développant les grandes capitales régionales afin de stopper l'exode; en renforçant la sécurité routière par un contrôle strict du respect du code de la route; en sanctionnant l'incivisme facteur de désordre dans la société, notamment par la lutte contre l'occupation anarchique des voies publiques et des emprises routières. Ce sont tous ces efforts cumulés qui permettront à notre capitale de demeurer vivante, sachant que dans moins de trente ans, Conakry comptera plus 5 millions d'habitants soit plus du double de sa population actuelle.

Au procès du 28-Septembre en Guinée

Dadis Camara interrogé sur la gestion des corps

Au procès du massacre du 28 septembre 2009, l'ancien chef de la junte a encore été interrogé ce mardi 17 janvier par les avocats de la défense. Il a eu toute la latitude de développer sa version des faits.

Peu après 10h ce mardi 17 janvier, l'avocat de Claude Pivi, ministre chargé de la Sécurité présidentielle au moment des faits, commence à poser ses questions. Il aborde notamment la gestion des corps des défunts, alors que certains prévenus sont soupçonnés d'avoir participé à la disparition de cadavres. Au fil de l'interrogatoire, l'avocat tente de disculper l'ancien chef de la junte. « *Le président de la transition n'avait pas à s'occuper de cette mission* », assure-t-il, mission déléguée au ministre de la Santé de l'époque, Abdoulaye Chérif Diaby.

Les deux hommes finissent par nier jusqu'à l'existence de fosses communes

et le conseil demande : « *Vous ne pensez pas que cette histoire est une création, comme beaucoup d'autres éléments dans ce dossier ?* ».

C'est au tour ensuite des avocats de Dadis de prendre la parole. Un interrogatoire de la même veine, par exemple sur cette question de la gestion des corps : « *Si vous vouliez dissimuler des cadavres, est-ce que vous auriez ordonné à ce qu'ils soient filmés ?* », référence à l'autorisation obtenue par France24 peu après le massacre, de capter l'image de ces linceuls alignés à la mosquée Fayçal.

Après la sortie de Me Paul Yomba Kourouma, l'avocat de Toumba Diakité qui por-

tait de graves accusations contre le capitaine Dadis Camara, qui selon lui était dans les alentours du stade au moment des massacres, c'est au tour des conseils de l'ex-chef de la junte de porter la réplique, rapporte notre correspondant sur place. Me Antoine Pépé Lamah a balayé du revers de la main ces accusations : « *Nous sommes dans un procès criminel, nous sommes devant le tribunal criminel, nous ne sommes pas à la phase des indices, nous ne sommes plus à la phase des charges.*

Nous sommes à la phase des preuves, ce n'est que de la distraction, ce n'est que de l'affabulation, c'est de l'enfumage. Vous ne pouvez pas venir ici à la barre de ce



tribunal pour un procès que nous voudrions sérieux tenir des propos qui ne se reposent sur aucun support probant. »

Le capitaine Dadis Camara a lui-même expliqué à la barre avoir été victime d'une tentative d'assassinat même après ces massacres pour empêcher la manifestation de la vérité : « *Je pense que la vraie volonté après le 28 septembre, il fallait m'éliminer. Capitaine Dadis mort, il n'est plus vi-*

vant, est-ce qu'il serait devant cet auguste tribunal pour dire sa part de vérité, c'était l'objectif ».

C'est la onzième fois que Dadis est appelé à la barre, il comparait depuis le mois de décembre. Après le procureur et ses substituts, après les parties civiles, la parole a été donnée la semaine dernière à la défense. L'audition de l'ancien chef d'État devrait se terminer cette semaine.

Rfi

Conseil de sécurité

L'ONU déplore la conduite de la transition en Guinée à travers un rapport accablant

NEW-YORK- Un rapport inédit a été présenté le 10 janvier dernier devant le Conseil de Sécurité de l'ONU, par la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Chef par intérim du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

La note présente un aperçu global des développements et des tendances enregistrés en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le rapport présenté au Conseil de sécurité des Nations Unies par madame Giovane BIHA couvre la période du 23 juin au 30 décembre 2023.

En ce qui concerne la Guinée, elle évoque tout ce qui est lié à la conduite de la transition en cours : Dialogue, contenu et durée de la transition, restriction des libertés, poursuites judiciaires, désaccords entre autorités et les principaux partis politiques.

Dialogue inefficace, poursuites politiquement motivées.

Le moins que l'on puisse dire, ce que le regard de la cheffe de l'ONU en Afrique de l'Ouest sur les points cités ci-haut est très critique.

Pour ce concerne le dialogue, elle parle de tentatives restées inefficaces en raison d'un manque de confiance entre les parties.

Pire, le rapport indique que les poursuites judiciaires engagées contre des personnalités de l'opposition sont politiquement motivées.

« En Guinée, des désaccords prolongés sur le contenu et la durée de la transition ont creusé les divisions entre les autorités et les principaux acteurs politiques et acteurs de la société.

Les tentatives de dialogue entreprises par le gouvernement sont restées inefficaces, en raison d'un manque de confiance entre les parties, aggravé par des allégations d'actions judiciaires politiquement motivées ciblant la société civile et les personnalités de l'opposition», lit-on dans le rapport.

Dissolution du FNDC...meurtres de civils

La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Chef par intérim du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel rappelle aussi qu'en début août (2022), les autorités ont dissous le Front national pour la défense de la Constitution, une plate-forme de partis politiques, de syndicats et d'acteurs de la société civile, qui a organisé plusieurs manifestations au cours de la période considérée pour exiger un processus de transition en temps opportun. Madame Giovane BIHA souligne par ailleurs qu'au cours de ces manifestations, au moins 12 civils ont été tués.

Efforts de l'ONU

La diplomate note que le Représentant spécial de

l'ONU a consulté les responsables politiques parties prenantes et partenaires externes pour faciliter un dialogue constructif entre les autorités de transition et la CEDEAO sur les délais de retour à l'ordre Constitutionnel.

« L'UNOWAS a également fourni un appui au Médiateur désigné par la CEDEAO pour la Guinée, l'ancien président du Bénin, Thomas Boni Yayi, notamment en facilitant son déploiement à Bissau le 13 octobre pour discussions avec le Président de l'Autorité de la CEDEAO sur la situation en Guinée.

La consultation a abouti au déploiement d'une mission technique par CEDEAO à la Guinée du 16 au 21 octobre, qui a conclu un accord préliminaire avec les autorités guinéennes sur une transition de 24 mois.

L'accord préalable a ensuite été approuvé par l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à sa 62e session ordinaire », détaille le rapport.

Préoccupations

Réitérant l'engagement et la volonté de l'ONU d'accompagner les efforts régionaux vers le renforcement de la gouvernance démocratique, de la paix, de la sécurité et du développement durable dans la sous-région, Mme BIHA a déclaré qu'elle reste préoccupée par l'impact politique, sécuritaire, économique et social des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur la stabilité de la sous-région.

L'indépendant
L'information
en toute
indépendance

Santé... Santé... Santé...

Cancer du rein

Symptômes, diagnostic, traitement

Le cancer du rein touche environ 10 000 Français chaque année. Ces dernières années, les traitements ont nettement évolué, améliorant l'espérance de vie des cas les plus graves.

Le **cancer du rein** est un des cancers dont le traitement a le plus évolué ces dernières années. Touchant principalement des hommes, il se caractérise par le développement de **tumeurs malignes sur le rein**, organe en partie chargé de filtrer le sang. «*La majorité des cancers du rein sont découverts par hasard, sur échographie ou scanner*», indique le docteur Bernard Escudier, médecin oncologue à l'institut Gustave Roussy, spécialisé dans les cancers.

En règle générale, le cancer du rein est un cancer avec un bon pronostic : il se soigne bien dans la plupart des cas. Le suivi après la guérison reste néanmoins nécessaire, pour éviter toute forme de récurrence.

Cancer du rein : quels symptômes ?

Pendant longtemps, le cancer du rein peut ne provoquer aucun symptôme. Le cancer du rein n'entraîne alors des symptômes qu'une fois la tumeur volumineuse, soit à un **stade avancé** de la maladie.

Les symptômes les plus avancés du cancer du rein sont les suivants :

La **présence de sang dans les urines** de manière répétée ;

Des **douleurs sur le côté du ventre** ;

Une **perte de poids** et une diminution de l'état de santé général.

Cancer du rein : comment se fait le diagnostic ?

«*60 à 70% des cancers du rein sont découverts par hasard, sur échographie ou scanner. Ce sont des tumeurs sans symptômes*», indique le docteur Bernard Escudier. Sinon, une fois que des saignements sont constatés dans les urines, il est possible de réaliser une échographie, afin de vérifier l'état de ses reins.

De façon beaucoup plus rare, un cancer du rein peut être diagnostiqué **en palpant une grosseur**, chez le médecin par exemple. «*Dans 5 à 10% des cas, le cancer du rein est à l'origine de métastases et donc de symptômes liés à ces métastases : des fractures ou des douleurs aux os, une gêne pour respirer, de la toux...*», détaille l'oncologue.

Cancer du rein : quels facteurs de risques ?

Être un homme pourrait être un premier facteur de risque du cancer du rein. «*Parmi les cas diagnostiqués, on distingue deux tiers d'hommes pour un tiers de femmes*», explique le docteur Bernard Escudier. Et ceci peut notamment s'expliquer par la **consommation de tabac**. «*Les femmes fument généralement moins que les hommes, même si cela est peut-être en train de changer*», continue-t-il.

Faire de l'hypertension artérielle pourrait être un facteur déclenchant de cancer du rein, avec l'obésité. L'âge pourrait également être responsable de l'apparition de la maladie : «*Le cancer est une maladie de la soixantaine, l'âge moyen est de 58-59 ans*», explique l'oncologue.

Enfin, certaines expositions à des produits pétroliers pourraient déclencher le début de la maladie. «*Ce n'est pas formellement prouvé, mais les personnes travaillant dans des usines et exposées à des produits comme le chloroéthylène – un gaz inodore et incolore – pourrait aggraver le risque de cancer du rein*», termine le spécialiste.

Cancer du rein : quels sont les traitements ?

Les traitements changent en fonction du type de cancer du rein. Si le patient souffre d'une forme localisée de la maladie et sans métastase, la chirurgie reste le traitement de référence. «*De-*



puis ces 20 dernières années, on n'enlève plus tout le rein, mais seulement la partie concernée par la tumeur», indique Bernard Escudier. Dans certains cas, des méthodes moins invasives telles que la radiofréquence ou la cryothérapie – où l'on plante une aiguille dans la tumeur – vont être privilégiées.

Dans le cas des tumeurs plus avancées, l'Agence européenne du médicament

recommande un **traitement par immunothérapie** pour limiter le risque de rechute.

Enfin, lorsque des métastases se sont déjà développées, certains traitements sont efficaces comme les **médicaments antiangiogéniques**. Les métastases vont être sensibles à ce traitement né au début des années 2000, qui les attaque sur tous les fronts. L'immunothérapie fonctionne également. «*Ce*

traitement consiste à restaurer les capacités du système immunitaire pour détruire les cellules cancéreuses», explique Bernard Escudier.

Le cancer du rein se soigne-t-il bien ?

De manière générale, ce cancer se soigne bien, s'il est localisé, et mieux qu'avant. Mais le **risque de récurrence** existe toujours, d'où la nécessité d'un **contrôle régulier pendant au moins cinq ans**, voire pendant toute sa vie. «*Dans le cas des tumeurs à haut risque, le risque de rechute est de 30 à 35%*», indique le spécialiste.

Et il y a aussi du progrès dans la prise en charge des cas graves, même si des progrès restent encore à faire. «*Au début des années 90, la moyenne de vie avec des métastases était d'un an, aujourd'hui, on dépasse les 4 ans et demi, voire 5 ans*», se réjouit le Dr Escudier.

SOURCE : TOPSANTE

Boffa

L'imam accusé d'avoir 14 femmes brise le silence

Depuis des jours, une folle rumeur sur Elhadj Mamadou Camara «*Karamo Khabi*», un imam de Doba, district de Nimmaya, dans Boffa agite la toile. Ses détracteurs disent que les fidèles musulmans l'ont boudé parce qu'il est époux de 14 femmes.

Contacté, le très respecté imam de Doba n'a pas voulu faire dans les répliques violentes, il a préféré démentir et s'en remettre au jugement de Dieu.

«*Je ne suis en palabres avec aucun fidèle. Vous voyez les choses que l'on fait*

monter sur Facebook, à part vous, d'autres personnes m'ont appelé.

Personne ne connaît mon point de vue. Nous, nous prions ici 5 sur 5. Nous aussi c'est comme ça que l'on a appris cela. Mais la personne qui l'a fait ou dit, Dieu jugera entre nous.

C'est une chose que je ne peux pas expliquer au téléphone. Je disputais avec un voisin. Ça fait 5 à 6 ans cette année, ce sont eux qui ont inventé cette histoire sur moi. C'est un gros mensonge. Même aujourd'hui un responsable m'a appelé, il

m'a dit qu'ils veulent venir, je leur ai dit de venir. Moi, la mosquée qui est là c'est moi qui l'ai construite, c'est moi qui fait prier les gens là-bas et jusqu'à demain c'est moi qui ferai prier les gens là-bas.

Celui qui veut n'a qu'à venir prier, celui qui ne veut pas n'est pas obligé de le faire. Est-ce que vous avez entendu parler d'un papier venant d'ici ? Ou bien on vous a fait part de quelque chose ? Merci beaucoup, que Dieu vous en récompense », dit l'imam.

mediaguinee

Qatargate

L'ex-eurodéputé Panzeri accepte de collaborer avec la justice

L'ex-eurodéputé italien Pier Antonio Panzeri, suspect clé actuellement écroué dans le cadre du scandale de corruption dit Qatargate, a signé, mardi, un accord avec la justice belge. L'ancien élu s'y engage à collaborer et à livrer ce qu'il sait en échange d'une peine de prison réduite.

Nouveau rebondissement dans le scandale qui secoue le Parlement européen. L'ex-eurodéputé italien Pier Antonio Panzeri, suspect clé du Qatargate et actuellement écroué, a accepté, mardi 17 janvier, de collaborer avec le parquet fédéral belge et de livrer ce qu'il sait sur cette affaire de corruption présumée au profit du Qatar.

Au terme de cet accord, l'ancien élu socialiste s'engage à informer les enquêteurs sur le mode opératoire de la fraude, les arrangements financiers avec des États tiers, l'identité des personnes «qu'il admet avoir corrompues» et l'éventuelle implication de personnes «non encore connues dans le dossier».

Ses déclarations devront être «substantielles, révélatrices, sincères et complètes», a précisé le parquet fédéral.

En échange de cette coopération, l'ex-député, devenu en 2019 dirigeant de l'ONG Fight Impunity établie à Bruxelles, sera condamné à une peine de prison ferme «limitée».

Son avocat Laurent Kennes a précisé à l'AFP que cette peine négociée avec le parquet n'excéderait pas un an ferme. «Une peine de cinq ans sera prononcée, mais avec du sursis pour la partie excédant un an. Cela veut dire qu'il va subir un an en détention, dont une partie sous bracelet électronique», a affirmé Me Kennes.

«Il a envie de déballer»

«Il a envie de déballer, il veut voir le bout du tunnel», a ajouté l'avocat sur la chaîne francophone RTBF, soulignant que Pier Antonio Panzeri avait «reconnu avoir été l'un des dirigeants d'une organisation criminelle (...) en lien avec le Qatar et le



Maroc».

D'après la presse, le Maroc a utilisé le responsable italien comme point d'entrée pour appuyer ses intérêts au Parlement européen. Mais comme le Qatar, le royaume chérifien a fermement contesté ces allégations de corruption.

Le projet d'accord entre Pier Antonio Panzeri et le procureur fédéral doit encore être validé par la chambre du conseil, juridiction de contrôle de l'instruction en Belgique.

Pier Antonio Panzeri, 67 ans, a été arrêté à Bruxelles le 9 décembre, jour d'une vague de perquisitions et d'interpellations au terme de laquelle une vice-présidente du Parlement européen, l'élue socialiste grecque Eva Kaili, s'est aussi retrouvée sous les verrous. Même scénario pour l'assistant parlementaire Francesco Giorgi, compagnon d'Eva Kaili, et pour Niccolò Figa-Talamanca, un autre responsable d'ONG, lui aussi italien.

Ces quatre suspects, incarcérés depuis plus de cinq semaines, ont tous été inculpés pour «appartenance à une organisation criminelle»,

déclarations et prises de décisions politiques au sein de la seule institution élue de l'UE, notamment à propos des droits des travailleurs au Qatar.

Un statut de «repenti» semblable à la pratique italienne anti-mafia

Pier Antonio Panzeri fait figure de personnage central dans l'enquête. Lors du coup de filet du 9 décembre, la police belge a découvert à son domicile bruxellois 600 000 euros en espèces, selon une source judiciaire. Il va désormais devoir s'expliquer sur l'origine de ces fonds et l'objet précis de la corruption.

Mardi, Maxim Töller, avocat de Marc Tarabella, a de nouveau vivement contesté que cet eurodéputé socialiste belge – dont la justice a demandé la levée de l'immunité – puisse être l'un des «corrompus».

«Que ce soit cadeau ou argent, Marc Tarabella n'a rien reçu», a soutenu l'avocat à l'AFP, affirmant que les

déclarations de Pier Antonio Panzeri aux enquêteurs, citées par le journal L'Echo, selon lesquelles il aurait versé au Belge «entre 120 000 et 140 000 euros», étaient fausses.

Le domicile de Marc Tarabella, dans la région de Liège, avait été perquisitionné dès le 10 décembre dans le cadre de l'enquête, mais aucun argent liquide n'avait été découvert.

Après l'agent de joueurs serbe Dejan Veljkovic, impliqué dans un vaste scandale de corruption dans le football belge, Pier Antonio Panzeri est le second à bénéficier d'une loi belge de 2018 sur le statut de «repenti», calquée sur la pratique italienne anti-mafia.

Outre la peine de prison, le mémorandum prévoit une amende (80 000 euros selon son avocat) et la confiscation de «tous les avantages patrimoniaux acquis, évalués pour l'instant à un million d'euros».

Avec AFP

SOCIÉTÉ/MOEURS

Le dossier de l'artiste Ans-T Crazy envoyé au parquet

L'artiste Ansoumane Traoré dit Ans-T Crazy a été placé sous contrôle judiciaire le lundi 16 janvier 2023, par le tribunal de première instance Dixinn, après trois jours de détention préventive à l'Office de protection du genre et des mœurs (OPROGEM).

Au sortir de la salle d'audience, l'avocat de l'artiste Ans-T Crazy, Me Abdramane Dabo, a déclaré aux journalistes que son client était entre les mains des services d'enquête des officiers de police judiciaire depuis quelques jours, qui ont déferé ce dossier dans la matinée de ce lundi. «Arrivé au parquet, il faut forcément saisir un juge d'instruction pour ouvrir l'information judiciaire» a-t-il déclaré.

Selon l'avocat, le dossier

a été orienté au cabinet du doyen des juges d'instruction qui a examiné «sereinement» ce dossier et qui a fini par placer sous contrôle judiciaire Ansoumane Traoré. «On ne peut parler d'aucun procès pour le moment» a-t-il conclu.

Pour rappel, l'artiste est poursuivi pour «viol» sur une mineure de 15 ans, suivi d'une grossesse ayant abouti à un avortement.

Amadou Tidiane Diallo



Chaleur et petits stades

Ce qui attend Ronaldo en Arabie saoudite

Après avoir brillé sur les plus grandes scènes du football mondial, Cristiano Ronaldo devra composer en Arabie saoudite avec de plus petits stades, des équipes de moindre envergure et des températures bien plus élevées.

Le Championnat d'Arabie saoudite, où il doit faire ses grands débuts le 22 janvier, est un saut dans l'inconnu pour l'attaquant portugais de 37 ans, habitué à jouer au Santiago Bernabeu du Real Madrid et à Old Trafford, le «Théâtre des rêves» de Manchester United.

Son arrivée dans le pays du Golfe a été facilitée par un cachet mirobolant: 200 millions d'euros pour rejoindre Al-Nassr, et autant pour être le futur ambassadeur de la probable candidature saoudienne à la Coupe du monde 2030, selon des sources proches du club.

Mais le changement est de taille pour le quintuple Ballon d'Or et quintuple vainqueur de la Ligue des champions, qui devra fréquenter des enceintes modestes comme celle d'Al Batin, dotée de seulement 6.000 places!

Le Championnat saoudien, la Saudi Pro League, oppose 16 équipes et le conduira de Dammam, sur la côte du Golfe, à Jeddah, sur la mer Rouge, en passant par les villes de province de Majma'ah ou Hofuf, en plein désert.

Si Al-Hilal et Al-Ittihad, les



géants du football saoudien, ont des stades de 62.000 places, certaines équipes disposent d'infrastructures plus sommaires, accueillant moins de 10.000 supporters et des terrains parfois entourés de pistes d'athlétisme.

30 degrés en soirée

Les stades ne sont pas tous dans leur «meilleur état», concède Moqbel al-Zabni, rédacteur en chef du journal sportif Al-Riyadiah, ajoutant qu'ils ne sont pas non plus toujours «pleins à craquer».

«L'affluence à laquelle Ronaldo est habitué n'existe pas» dans le royaume, dit-il.

Pour ses débuts dimanche, «CR7» jouera au Mrsool Park, un stade de 25.000 places dans la capitale Ryad, où le public était toutefois au rendez-vous lors de sa présentation aux fans au début du mois.

La star portugaise n'aura sans doute pas à sillonner l'immense pays désertique en voiture, Al-Nassr affrétant généralement des avions, mais elle devra affronter les



chaleurs torrides du Golfe.

La saison du championnat, qui s'étend d'août à mai, permet d'éviter les pics de températures de l'été, dépassant régulièrement les 40 degrés.

La plupart des matches se jouent en soirée, mais même le soir, le thermomètre peut afficher plus de 30 degrés, entre mars et septembre.

«Le climat sera un défi pour Ronaldo», estime Saleh al-Khalif, le rédacteur en chef adjoint d'Al-Riyadiah.

Avec Ronaldo, Al-Nassr espère décrocher sa première victoire en Ligue des champions d'Asie, pour rejoindre ses grands rivaux, Al-Hilal et Al-Ittihad, couronnés à plusieurs reprises.

Pas une «promenade de santé»

Si le championnat saoudien n'est pas celui de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Italie, où Ronaldo a passé l'essentiel de sa carrière,

c'est une ligue compétitive, avec six lauréats différents ces 14 dernières années.

Ce ne sera pas «une promenade de santé» pour Ronaldo, estime Saleh al-Khalif.

La Saudi Pro League compte 128 joueurs étrangers, chaque équipe étant autorisée à en avoir huit.

À Al-Nassr, entraîné par le Français Rudi Garcia, Ronaldo jouera aux côtés du Colombien David Ospina, ancien gardien de but d' Arsenal et de Nice, et le milieu de terrain brésilien Luis Gustavo, ancien du Bayern Munich et de Marseille.

Sa première mission sera de maintenir le club en tête du classement et lui assurer son premier titre en quatre ans. Mais ses adversaires seront très motivés pour l'arrêter.

«Ronaldo est une légende (...) toutes les équipes joueront pour (le) battre», dit Saleh al-Khalif.

Du Mondial au CHAN

Le Camerounais Jérôme Ngom à toute vitesse

Il s'était distingué à la dernière Coupe du Monde 2022 avec une superbe passe décisive pour Vincent Aboubakar lors de la victoire historique du Cameroun contre le Brésil (1-0). Un mois plus tard, au CHAN, Jérôme Ngom s'illustre à nouveau sous le maillot des Lions indomptables avec un but décisif lors de Cameroun-Congo (1-0) lundi à Oran.

Dans les commentaires, il se taille la part du Lion. Jérôme Ngom Mbekeli, 24 ans, a une trajectoire aussi

déroutante que ses dribbles. Parti jeune pour l'étranger (République tchèque, États-Unis), il a dû revenir au bercail, dans le nid de Colombe Sportive, un club de Sangmelima.

C'est là que sa carrière va enfin décoller avec une première sélection en septembre dernier. Et surtout quatre minutes inoubliables en Coupe du Monde, le mois dernier, avec une passe décisive contre le Brésil.

« Dans le jeu, ce n'est plus la même personne »

À Oran, il a attaqué ce

CHAN avec la même envie. « C'est vrai que la Coupe du monde, c'est super grand, c'est prestigieux, mais moi mon état d'esprit, c'est d'être engagé dans toutes les compétitions pour donner le meilleur de moi-même », confie la star des Indomptables locaux.

Promesse tenue : Jérôme Ngom met la gomme d'entrée, les défenseurs congolais sont scotchés et c'est finalement d'une tête smashée que le mondialiste fait honneur à son statut. La réussite d'un joueur en



pleine confiance, presque transformé. « On était curieux de le voir revenir, lâche son coéquipier, ami et capitaine, Yves Alain Moukoko. On pensait voir une personne différente, mais c'est toujours la même personne. C'est juste que dans le jeu, ce n'est plus la même personne ; il a énor-

mément progressé. Il faut noter qu'il travaille beaucoup, c'est un travailleur. »

Un travailleur très qualifié, très demandé sur le marché des transferts. Des sollicitations que Jérôme Ngom a promis d'étudier seulement après le CHAN.